
RÈGLEMENT NUMÉRO 609

RÈGLEMENT NUMÉRO 609 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 453 571 \$ ET UN EMPRUNT DE 453 571 \$ REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS SUPPORTÉ PAR L'ENSEMBLE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE SITUÉE AU 105, RUE GAGNÉ, LA RÉFECTION DE LA TOITURE, L'INSTALLATION D'UNE MINUTERIE DE FERMETURE DE PORTES, LA RÉPARATION DU PLANCHER À L'ÉPOXY ET LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMME VESTIAIRE POUR LES POMPIERS À LA CASERNE SITUÉE AU 101, RUE GAGNÉ ET LA MODIFICATION ET L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT SITUÉ ENTRE LES DEUX CASERNES.

SÉANCE AJOURNÉE du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Coeur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue 25 juillet 2022, à 17 h 15, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE : M^{me} Lise Boulianne

LES CONSEILLERS :

M^{me} Nada Deschênes

M^{me} Valérie Dufour

M. Guillaume Lavoie

M. Philippe Roy

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, est régie par les dispositions du « Code municipal du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a mandaté Daniel Paiement, architecte, d'élaborer les plans et devis pour les travaux d'agrandissement et de réparation des casernes situées au 101 et 105, rue Gagné ainsi qu'au réaménagement du stationnement situé entre les deux casernes;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en attente d'une confirmation officielle qui nous permettra si le projet est accepté de payer une partie des travaux décrétés au présent règlement, car ce conseil entend approprier une subvention non confirmée de 292 425 \$ Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM), Volet 1 Projet de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT la réception d'une première lettre d'acceptation signée par Monsieur Stéphane Martinez, directeur général de la direction générale des finances et de programmes, adressée à Monsieur Jeannot Lepage le 12 mai 2021, ainsi qu'un courriel daté du 6 juillet 2022 de madame Diane Niedermayer nous informant de l'aide financière possible pour ces travaux est jointe au présent règlement comme « ANNEXE A »;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation du présent règlement a été préalablement donné, soit lors d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 609 a été préalablement déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 609 est identique au projet de règlement déposé le 11 juillet 2022,

CONSIDÉRANT QUE le but du règlement n'a pas été modifié;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le présent règlement portant le numéro 609, lequel décrète et statue ce qui suit:

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

ARTICLE 1. Titre

Le présent règlement porte le titre de :

Règlement numéro 609 décrétant une dépense de 453 571 \$ et un emprunt de 453 571 \$ remboursable sur une période de 15 ans supporté par l'ensemble des biens-fonds imposables de la Municipalité pour l'agrandissement de la caserne incendie située au 105, rue Gagné, la réfection de la toiture, l'installation d'une minuterie de fermeture de portes, la réparation du plancher à l'époxy et le réaménagement d'un local comme vestiaire pour les pompiers à la caserne située au 101, rue Gagné et la modification et l'agrandissement du stationnement situé entre les deux casernes.

ARTICLE 2. Définition

Aux fins de l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les mots ou expressions qui suivent ont le sens et la signification qui leur sont attribués dans le présent article :

Conseil : le Conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord

Municipalité : la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord

Personne : toute personne physique ou morale

ARTICLE 3. But

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à procéder à des travaux de réparation à la caserne située au 101, rue Gagné ainsi qu'à l'agrandissement incluant l'électricité de la caserne située au 105, rue Gagné et au réaménagement du stationnement situé entre les deux casernes.

ARTICLE 4. Travaux autorisés

Le conseil de la municipalité de Sacré-Coeur est autorisé :

- a) À faire compléter tous les documents techniques, les plans, devis, cahiers des charges ainsi que les analyses de laboratoire, de même que toutes les procédures légales nécessaires à la réalisation des ouvrages ci-après autorisés ainsi que l'exécution de tous les travaux connexes qui y sont nécessaires ;
- b) Procéder à la surveillance des travaux;
- c) Pour le bâtiment situé au 105, rue Gagné:

- ✓ Procéder à la construction d'un espace de garage supplémentaire d'une superficie d'environ 39 mètres carré (avec l'installation d'une porte de garage, d'une fenêtre, de la toiture, d'un drain de plancher et de son raccordement ainsi que l'installation et de gouttières);
 - ✓ Procéder au remplacement des deux portes de garage;
 - ✓ Procéder à l'ajout d'une dalle en béton armé à la sortie située à l'arrière;
 - ✓ Procéder à l'installation d'une porte entre l'ancienne section et la nouvelle.
 - ✓ Procéder à l'ajout de prises électriques et de fluorescents;
 - ✓ Procéder à la réparation des fixtures et de ballastes de l'enseigne;
 - ✓ Procéder au le remplacement de l'éclairage en façade;
 - ✓ Procéder à l'ajout d'un système de chauffage avec thermostat mural;
 - ✓ Procéder au raccordement des moteurs des portes électriques au panneau.
- d) Pour le bâtiment situé au 101, rue Gagné:
- ✓ Procéder au remplacement de systèmes d'éclairage;
 - ✓ Procéder à l'aménagement d'un vestiaire pour les pompiers;
 - ✓ Procéder à l'installation de minuterie pour la fermeture des portes;
 - ✓ Procéder aux travaux de réparation du plancher à l'époxy.
- e) Pour le stationnement extérieur entre le 101 et le 105, rue Gagné :
- ✓ Procéder à l'aménagement de deux nouvelles entrées;
 - ✓ Procéder à l'aménagement de 16 cases de stationnement en asphalte entre les deux bâtiments.

ARTICLE 5. Estimé des coûts des travaux

Les travaux décrétés par le présent règlement sont estimés à la somme de 453 571 \$ tel qu'il appert d'une estimation préparée par Monsieur Jeannot Lepage, greffier-trésorier datée du 11 juillet 2022, laquelle est jointe en liasse au présent règlement sous la cote « ANNEXE B ».

ARTICLE 6. Dépense autorisée

Ce conseil est, par les présentes, autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 453 571 \$, soit :

1. Pour l'exécution des travaux décrétés pour le présent règlement et pour solder tous les autres frais connexes, d'administration, les frais d'ingénierie, les frais légaux, les intérêts sur emprunts temporaires et toute dépense accessoire, une somme n'excédant pas 453 571 \$;
2. Cette somme comprend un montant non supérieur à cinq pour cent (5%) du montant de la dépense prévue au présent règlement et destiné à renflouer le fonds général de la municipalité d'une partie des sommes engagées par celle-ci, avant l'adoption du présent

règlement relativement à l'objet de celui-ci, tel qu'il appert dans un certificat de coûts engagés préparé par Monsieur Jeannot Lepage, greffier-trésorier, en date du 11 juillet 2022, lequel document, après avoir été paraphé par son honneur le maire Madame Lise Boulianne et Monsieur Jeannot Lepage, greffier-trésorier pour fins d'identification, est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme «ANNEXE B».

ARTICLE 7. Montant de l'emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues dans le présent règlement, ce conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 453 571 \$ remboursable sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 8. Appropriation des deniers

Le produit de cet emprunt est approprié et affecté uniquement au paiement des dépenses autorisées par le présent règlement.

ARTICLE 9. Appropriation des subventions

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 10. Imposition taxes - ensemble des biens-fonds imposables de la municipalité

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 11. Estimation insuffisante

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 12. Signature des documents

Madame le maire, Madame Lise Boulianne, et Monsieur Jeannot Lepage, greffier-trésorier, sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Coeur, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

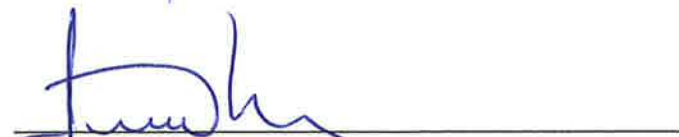
ARTICLE 13. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SACRÉ-CŒUR, CE 25^e JOUR DE JUILLET 2022.



Lise Boulianne, maire



Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
M.R.C. DE LA HAUTE COTE-NORD

Annexe A

PAR COURRIEL

Québec, le 12 mai 2021

Monsieur Jeannot Lepage
Directeur général
Municipalité de Sacré-Cœur
88, rue Principale Nord
Sacré Cœur (Québec) G0T 1Y0

**OBJET : Programme Réfection et construction des infrastructures
municipales (RÉCIM) volet 1 – Projets d'infrastructures à
vocation municipale ou communautaire
Rénovation et agrandissement de la caserne de pompiers
(Dossier numéro 2023308)**

Monsieur,

Je vous informe que la demande mentionnée en objet a été jugée prioritaire par le Ministère et que le projet a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière.

En fonction de l'indice actuel des charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée de la Municipalité, le taux d'aide financière estimé pour votre projet est de 65 %. Ce taux, s'appliquant sur le coût maximal admissible, sera cependant réévalué au moment de la recommandation d'aide financière selon les modalités prévues au programme.

Vous trouverez en annexe les renseignements requis afin de finaliser l'évaluation de votre projet. Ce dernier pourra faire l'objet d'une recommandation à la ministre en vue d'obtenir une promesse d'aide financière lorsque ces renseignements auront été transmis à la satisfaction du Ministère. À cet effet, vous disposez de douze mois suivant la date de la présente pour transmettre ces informations. Toute demande de délai additionnel devra être approuvée par la Direction des infrastructures aux collectivités (DIC). La réponse à une telle requête, favorable ou non, sera notamment basée sur le respect du cadre normatif en vigueur du RÉCIM. Ainsi, si le délai accordé en vertu de la présente ou ultérieurement par la DIC n'est pas respecté, votre demande pourra être fermée.

Je tiens également à vous signifier que les contrats de construction ne peuvent être octroyés, même sous condition de l'obtention d'une aide financière, avant la signature par la ministre de la promesse. En aucun cas, les travaux concernés par l'aide financière ne peuvent débuter avant cette signature. À défaut de respecter l'une ou l'autre de ces modalités, votre projet ne sera plus admissible au programme.

...2

Pour conclure, je vous invite à prendre connaissance des modalités du RÉCIM sur le site Web du Ministère. Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec madame Adjaratou A. Camara, chargée de projet à la DIC, au 418 691-2015, poste 83418, ou par courriel à l'adresse suivante : adjaratou.camara@mamh.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Stéphane Martinez
Signature numérique de
Stéphane Martinez
Date : 2021.05.13 08:28:06 -04'00'

Stéphane Martinez

p. j. Annexe – Renseignements requis

Jeannot Lepage

De: Niedermayer, Diane <Diane.Niedermayer@mamh.gouv.qc.ca>
Envoyé: 6 juillet 2022 09:58
À: Jeannot Lepage
Cc: Camara, Adjaratou
Objet: PRACIM 2030230 - Sacré-Cœur / Calcul du CMA et validations finales
Pièces jointes: 2030230_Calcul-CMA.pdf



Bonjour monsieur Lepage,

Je vous écris en remplacement de madame Camara qui est présentement en vacances.

Afin de pouvoir finaliser le dossier, pourriez-vous :

1. Valider que la description des travaux est conforme et complète;
2. Valider le tableau de calcul du coût maximal admissible (CMA) (en pièce jointe);
3. Répartir le CMA selon les années financières dans le tableau;
4. Confirmer que le contrat n'est pas octroyé et que les travaux ne sont pas débutés;
5. Nous donner les dates prévues de début et de fin des travaux.

Description finale des travaux

La description des travaux suivante correspond aux informations que vous nous avez transmises à présent. Cette description se retrouvera dans la convention d'aide financière à venir à la suite de l'émission de la promesse d'aide financière. Veuillez noter que celle-ci est particulièrement importante pour établir la totalité des travaux considérés pour l'aide financière. Ainsi, tous les travaux qui ne sont pas indiqués dans cette description pourront, selon leur nature, en fonction de leur admissibilité et des règles du programme, être estimés à 50 % de leur valeur. Si de tels travaux ne sont pas signifiés ici, nous vous invitons à nous en fournir le détail et nous verrons à les ajouter.

La municipalité possède une caserne de pompiers répartie dans deux bâtiments voisins, sis au 101 et au 105, rue Gagné. Le projet de la municipalité consiste à agrandir le bâtiment situé au 105, rue Gagné et à apporter des améliorations aux deux bâtiments.

Plus précisément, les travaux de réfection du bâtiment situé au 105, rue Gagné comprennent :

- la construction d'un espace de garage supplémentaire d'une superficie d'environ 39 mètres carrés avec une porte;
- le remplacement des deux portes de garage;
- le remplacement de la toiture;
- l'ajout d'une dalle en béton armé à la sortie située à l'arrière;
- l'installation d'une porte entre l'ancienne section et la nouvelle.

Cette description sommaire des travaux a été produite à partir des renseignements transmis par la Municipalité et prévus, selon elle, aux plans et devis préparés par la firme Daniel Paiement Architecte, en date du 12 avril 2022.

Par ailleurs, les travaux suivants seront réalisés à l'extérieur du contrat principal et sont admissibles à l'aide financière :

- l'aménagement de deux nouvelles entrées;
- l'aménagement de 16 cases de stationnement en asphalte entre les deux bâtiments.

De plus, les travaux électriques suivants seront réalisés et sont admissibles à l'aide financière :

Pour le bâtiment situé au 101, rue Gagné:

- le remplacement de systèmes d'éclairage.

Pour le bâtiment situé au 105, rue Gagné:

- l'ajout de prises électriques et de fluorescents;
- la réparation des fixtures et de ballastes de l'enseigne;
- le remplacement de l'éclairage en façade;
- l'ajout d'un système de chauffage avec thermostat mural;
- le raccordement des moteurs des portes électriques au panneau.

Montage financier

Vous trouverez en pièce jointe le tableau de calcul du CMA.

Répartition des coûts

À des fins de planification budgétaire, les dépenses encourues et à venir pour le projet doivent être réparties en fonction des années financières gouvernementales.

Exercice financier	Coûts directs	Frais incidents	Autres coûts	Total
1er avril 2020 au 31 mars 2021				
1er avril 2021 au 31 mars 2022				
1er avril 2022 au 31 mars 2023				
1er avril 2023 au 31 mars 2024				
1er avril 2024 au 31 mars 2025				
1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026				
Total :	385 700 \$	4 200 \$	0 \$	

* Pour fins de planification, le total correspond au CMA inscrit au montage financier, excluant les coûts non admissibles ou non recommandés.

Octroi du contrat

Les contrats de construction et d'acquisition d'équipements admissibles ne peuvent être octroyés, même sous condition de l'obtention d'une aide financière, avant la signature par les ministres de la promesse. En aucun cas, les travaux concernés par l'aide financière ne peuvent débuter avant cette signature. À défaut de respecter l'une ou l'autre de ces modalités, votre projet ne sera plus admissible au programme.

À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer, par la présente, que vous n'avez pas octroyé ou acquis l'équipement de construction, même de façon conditionnelle à l'obtention de l'autorisation définitive signée par les ministres.

Advenant le cas où ce serait déjà fait, la résolution d'octroi devra être amendée et une copie de celle-ci devra être transmise au Ministère. Ce dernier ne pourra pas procéder à la recommandation du projet aux ministres avant l'obtention de cette résolution.

De plus, une résolution a-t-elle été passée pour présenter les résultats d'appel d'offres? Si oui, veuillez me la transmettre.

Dates des Travaux

Quelles sont les dates prévues de début et de fin des travaux?

N'hésitez pas à me joindre si vous avez des questions,

Meilleures salutations,

Diane Niedermayer | Chargée de projet

Direction des infrastructures aux collectivités
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2015, poste 83904

Télécopieur : 418 646-9165

www.mamh.gouv.qc.ca



Faites-nous connaître vos réalisations!

Quebec.ca/MeriteMunicipal

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

Tableau de calcul du Coût Maximal Admissible

Programme d'infrastructures PRACIM
 No de dossier 2030230
 Nom du projet Rénovation et agrandissement de la caserne de pompiers

Coûts directs		
Description des coûts		Coût total
Agrandissement		254 859 \$
Terrassement pour le stationnement		79 662 \$
Électricité		7 165 \$
Achat de matériaux, fournitures ou location d'outils (taxable) [Description sommaire]		0 \$
Autres frais en régie (salaires, achat ou réserve de matériaux) (non taxable) [Description sommaire]		0 \$
Sous-total (excluant les travaux en régie)		341 686 \$
Impôts 7,5%		25 628 \$
TVO nette - taux au 1 ^{er} avril 2021		18 318 \$
Total (incluant les travaux en régie)		385 630 \$
Total recommandé arrondi		385 700 \$

	MOSAIC		
	PRÉSENTÉ	ADMISSIBLE	RECOMMANDÉ
CD	385 700 \$	385 700 \$	385 700 \$
FI	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$
AC	0 \$	0 \$	0 \$
Total	389 900 \$	389 900 \$	389 900 \$

Frais incidents		
Description des coûts		Coût total
Services professionnels, architecte		4 000 \$
Frais incidents en régie [Description sommaire]		0 \$
Frais d'intérêts temporaires sur l'ensemble des coûts admissibles 0,0%		0 \$
Sous-total (excluant les frais d'intérêts et les travaux en régie)		4 000 \$
Autre [Description sommaire] 0,0%		0 \$
TVO nette - taux au 1 ^{er} avril 2021		199 \$
Total (incluant les frais temporaires et les travaux en régie)		4 199 \$
Total recommandé arrondi		4 200 \$

Autres coûts		
Description des coûts		Coût total
		0 \$
* Acquisition de bâtiment (coût réel)		
Sous-total		0 \$
TVO nette - taux au 1 ^{er} avril 2021		0 \$
Total		0 \$
Total recommandé arrondi		0 \$

Coûts non admissibles		
Description des coûts		Coût total
CD		0,00 \$
FI		0,00 \$
AC		0,00 \$
Total des coûts non admissibles (taxes nettes)		0,00 \$
Coûts non recommandés		
Description des coûts		Coût total
CD		0,00 \$
FI		0,00 \$
AC		0,00 \$
Total des coûts non recommandés (sans taxes)		0,00 \$

TOTAL PRÉSENTÉ (CDarr+FIarr+ACarr +C N/A + C non/rc)		389 900 \$
TOTAL DU CMA arrondi (Total présenté - C N/A - C non/rc)		389 900 \$
Taux + AIDE FINANCIÈRE (FI/indice charges nettes)	75,0%	292 425 \$
Bonification bois	O/N	0 \$
Taux + AIDE Bois	0,0%	31 192 \$
PART QUÉBEC totale	83,0%	323 617 \$
PART MUNICIPALE		66 283 \$



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
M.R.C. DE LA HAUTE COTE-NORD

Annexe B

RÈGLEMENT NUMÉRO 609

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Estimation du coût des travaux

Je soussignée, Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, atteste par les présentes que l'estimation du coût des travaux décrétés en vertu du règlement no. 609 s'établit comme suit

A. Frais non-engagés

a) Pour le bâtiment situé au 105, rue Gagné:

La construction d'un espace de garage supplémentaire d'une superficie d'environ 39 mètres carré (avec l'installation d'une porte de garage, d'une fenêtre, de la toiture, d'un drain de plancher et de son raccordement ainsi que l'installation et de gouttières); le remplacement des deux portes de garage; l'ajout d'une dalle en béton armé à la sortie située à l'arrière; l'installation d'une porte entre l'ancienne section et la nouvelle.

Pour le bâtiment situé au 101, rue Gagné:

La réfection de la toiture

254 859 \$

b) Électricité pour le bâtiment situé au 105, rue Gagné:

La réparation des fixtures et de ballastes de l'enseigne; le remplacement de l'éclairage en façade; l'ajout de prises électriques et de fluorescents; l'ajout d'un système de chauffage avec thermostat mural; le raccordement des moteurs des portes électriques au panneau.

Électricité pour le bâtiment situé au 101, rue Gagné:

Le remplacement de systèmes d'éclairage;

7 165 \$

c) L'aménagement d'un vestiaire pour les pompiers pour le bâtiment situé au 101, rue Gagné;

11 275 \$

d) Travaux de réparation du plancher à l'époxy pour le bâtiment situé au 101, rue Gagné.

12 700 \$

e) Installation de minuterie pour la fermeture des portes pour le bâtiment situé au 101, rue Gagné;

5 945 \$

f) Pour le stationnement extérieur entre le 101 et le 105, rue Gagné :

L'aménagement de deux nouvelles entrées; l'aménagement de 16 cases de stationnement en asphalte entre les deux bâtiments.

79 662 \$

g) La surveillance des travaux;

1 200 \$

h) Documents techniques et toutes les procédures légales, les analyses de laboratoire, ainsi que la préparation des plans et devis requis à la réalisation des ouvrages ci-haut décrits et à l'exécution de travaux connexes.

5 000 \$

Sous-total des frais non-engagés

377 806 \$

B. Frais engagés

Plans et devis pour conception (Frais d'honoraires architecte)

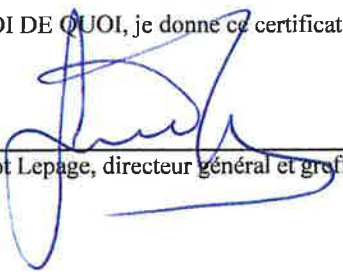
2 205 \$

Sous-total des frais engagés

2 205 \$

Sous-total des frais non engagés et engagés	380 011 \$
C. Imprévus 7.5 %	28 501 \$
Sous-total avec les imprévus	408 512 \$
Taxes nette TVQ (4.9875 %)	20 375 \$
Sous-total avec les taxes	428 887 \$
D. Frais d'emprunt temporaire à 5 %	21 444 \$
E. Frais de courtage à 2%	3 240 \$
Grand total	453 571 \$
Source de financement	
Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) non confirmée 292 425	0 \$
Municipalité de Sacré-Cœur	453 571 \$
Financement requis	453 571 \$

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour de juillet 2022.


 Jeannot LePage, directeur général et greffier-trésorier

DATE 13-07-2022 11:41:00
IMPRIME LE: 13-07-2022
Municipalité de Sacré-Coeur (SAC)

ANALYSE PAR CODE COMPLEMENTAIRE

PAGE 1

PERIODE: DE 2021-01 A 2021-12
PAR CODE COMPLEMENTAIRE

DETAILLE

CODE	DESCRIPTION	REFERENCE	DESCRIPTION	COMPTE #	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
PROJ72	NOUVELLE CASERNE					
	27-10-21 DPA50	2021-156	GRUPE DPA ARCHITECT 23 03010 411		RELEVÉS, PRÉLIMINAIRES, EXÉCUTIONS ET SURVEILLANCE CHANTIER- CASERNE #2	2,309.72
	** TOTAL **					2,309.72

1 ENREGISTREMENT(S)

Facture 2021-156 = 2200\$ + 14

DATE 13-07-2022 11:42:00
IMPRIME LE: 13-07-2022
Municipalité de Sacré-Coeur (SAC)

ANALYSE PAR CODE COMPLEMENTAIRE
PERIODE: DE 2022-01 A 2022-07
PAR CODE COMPLEMENTAIRE

PAGE 1

DETAILLE

CODE	DESCRIPTION	REFERENCE	DESCRIPTION	COMPTE #	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
DATE	PROVENANCE					
PROJ72	NOUVELLE CASERNE					
21-06-22	SEAO52	2615373	SEAO-CONSTRUCTO	23 03010 411	AVIS AGRANDISSEMENT CASERNE POMPIER- APPEL D'OFFRE	5.23
	** TOTAL **					5.23

1 ENREGISTREMENT(S)

Seao Facture 4,98 € + taxes.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR
M.R.C. DE LA HAUTE COTE-NORD

Annexe C



BORDEREAU DE SOUMISSION

- Notes:
- 1) Le soumissionnaire doit obligatoirement compléter chacune des colonnes et l'inclure à sa soumission.
 - 2) En cas de changements dans l'envergure des travaux et impliquant des variations en plus ou en moins des quantités par rapport aux dimensions et superficies indiquées aux dessins, les prix unitaires utilisés seront établis en divisant le prix total de chaque item par les quantités considérées correspondantes.
 - 3) Le soumissionnaire est responsable de valider l'ensemble des quantités données au bordereau par rapport aux plans.

Description	Unité	Quantité	Matériel et équip.	Main- d'oeuvre	Total
-------------	-------	----------	-----------------------	-------------------	-------

ARCHITECTURE

Administration et profit	Lot	1	\$	\$	30 000 \$
Fondations	Lot	1	\$	\$	7 630 \$
Enveloppe extérieure	Lot	1	\$	\$	32 057 \$
Toiture	Lot	1	\$	\$	59 238 \$
Construction intérieure	Lot	1	\$	\$	16 640 \$
Finitions de plancher	Lot	1	\$	\$	7 036 \$
Divers	Lot	1	\$	\$	45 315 \$
				Somme partielle	197 915 \$

STRUCTURE

Béton	Lot	1	\$	\$	56 943 \$
Acier	Lot	1	\$	\$	S/O \$
Divers	Lot	1	\$	\$	S/O \$
				Somme partielle	56 943 \$

Montant forfaitaire

Taxe fédérale

Taxe provinciale

TOTAL

254 859.00 \$

12 742.95 \$

25 422.19 \$

293 024.14 \$



Mario Duchesne Électrique

MARIO DUCHESNE ÉLECTRIQUE INC.

38 Forgerons Nord
Tadoussac, (Qc), G0T 2A0
Bur : 418-235-1089 • Cell : 418-714-1290
mario.electrique@hotmail.ca
N° RBQ : 8263-4007-23



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

SOUSSION N° :

S-0027

DATE DE LA SOUSSION :

SOUSSION À L'INTENTION DE :		LIEUX DES TRAVAUX ET DÉTAILS :	N° PAGE : 1 de 1
NOM : Municipalité de Sacré-Coeur		NOM ET ADRESSE :	
CONTACT : Jeannot Lepage		101 et 105 rue Gagné	
ADRESSE : 88 rue principale nord Sacré-Coeur (Qc) G0T1Y0		Sacré-Coeur sur le fjord du Saguenay	
TÉLÉPHONE : 418-236-4621	TÉLÉCOPIE :	SOUSSION VALIDE JUSQU'AU : Jusqu'à 30 jours après la date de la soumission ci-haut indiquée.	
COURRIEL : dg@sacre-coeur.ca			

SOUSSION

QTÉ	DESCRIPTION	PRIX	MONTANT
	Projet: Agrandissement de la caserne 101 et 105 rue Gagné Division: Électricité Caserne existante 101 rue Gagné		
2.00	LITJEBL18L40K80CRIWH	219,00 \$	438.00 \$
2.00	Installation	97,50 \$	195.00 \$
8.00	Tube Dei T8 8,9W 4K120v plastique (ballast en sus si nécessaire)	20,15 \$	161.20 \$
1.00	Installation	97,50 \$	97.50 \$
	Caserne 105 rue Gagné		
2.00	Prise 15A 120V intérieur + temps élect	231,25 \$	462.50 \$
2.00	Prises 15A 120V extérieur+ temps élect	284,25 \$	568.50 \$
4.00	Fluo Del LITMNSLL482LED 40K +Cablage et temps élect	182,50 \$	730.00 \$
1.00	Enseigne 4x fluo Del LITMNSLL482Led 40K + temps élect	625,00 \$	625.00 \$
1.00	Wallpack LITWX2LEDALO40K + temps élect	277,50 \$	277.50 \$
1.00	Dragon 5Kw + Therm électron 24V + Temps élect (cablage exist)	968,50 \$	968.50 \$
1.00	Dragon 5 Kw + Therm électron 24V +cablage + temps élect (nouveau)	1,159,45 \$	1,159.45 \$
3.00	Prise 15A 120V (portes) + temps élect	182,50 \$	547.50 \$
1.00	Administ 15%	934,59 \$	934.59 \$

COMMENTAIRES :	TOTAL PARTIEL :	7,165.24 \$
	5,000 % TPS :	358.26 \$
	9,975 % TVQ :	714.73 \$
	TOTAL DE LA SOUSSION :	8,238.23 \$

N° TPS : 890824816RT0001 | N° TVQ : 1086788345TQ0001

Merçi de votre intérêt pour les services rendus par notre entreprise.



210, rue Fortin, #240
 Québec, QC G1M 0A4
 Tél: 418 948-1277
 richardcie.com

Soumission #3338

Chargé de compte : - Aucun commercial -
 Saisi par : Pierre-Luc Brisson
 Courriel : pl.brisson@richardcie.com

Date : 21-06-2022
 Fin de validité : 21-07-2022
 Nom du projet : Vestiaire de pompier-Budgétaire

Vendu À

Municipalité de Sacré-Cœur
 88, rue Principale Nord
 Sacré-Coeur QC G0T1Y0

Expédié À

Municipalité de Sacré-Cœur
 Expédition
 88, rue Principale Nord
 Sacré-Coeur QC G0T1Y0

Délai de livraison : 9-12 Semaines

Requérant :

Tel:
 Cell:

Contact :

Yves Gauthier
 Tel:(418) 617-0478
 Cell:
 dirsi@sacre-coeur.ca

****Ajustement possible des frais de transport selon la fluctuation des taux****

Description	Qté	Prix	Total \$
-------------	-----	------	----------

Produits de marque Cogan

Vestiaire 24"la x 24"pr x 82"h

- Aucune porte
- 2 Tablettes
- 1 Support à cintre
- 2 Crochets

Lot de 25 Vestiaires TA-50 de marque Cogan (Ensemble Cogan)	1.00	11 275.00	11 275.00
--	------	-----------	-----------

Transport et installation en sus, cotation disponible sur demande

Notes :	Sous-Total	11,275.00
---------	-------------------	-----------

Transport :		
Collect Origine-Terrebonne	TPS	563.75
Votre transporteur	TVQ	1,124.68

Poids total : 0 lb	Total CAD	12 963.43
--------------------	------------------	------------------

Conditions de paiement :		N30
--------------------------	--	-----

Chargé de compte : - Aucun commercial -
Saisi par : Pierre-Luc Brisson
Courriel : pl.brisson@richardcie.com

Date : 21-06-2022
Fin de validité : 21-07-2022
Nom du projet : Vestiaire de
pompiers-Budgétaire

Vendu À

Municipalité de Sacré-Cœur
88, rue Principale Nord
Sacré-Coeur QC G0T1Y0

Expédié À

Municipalité de Sacré-Cœur
Expédition
88, rue Principale Nord
Sacré-Coeur QC G0T1Y0

Délai de livraison : 9-12 Semaines

Description	Qté	Prix	Total \$
-------------	-----	------	----------

Conditions générales de vente

Pertes ou dommage en cours de transport:

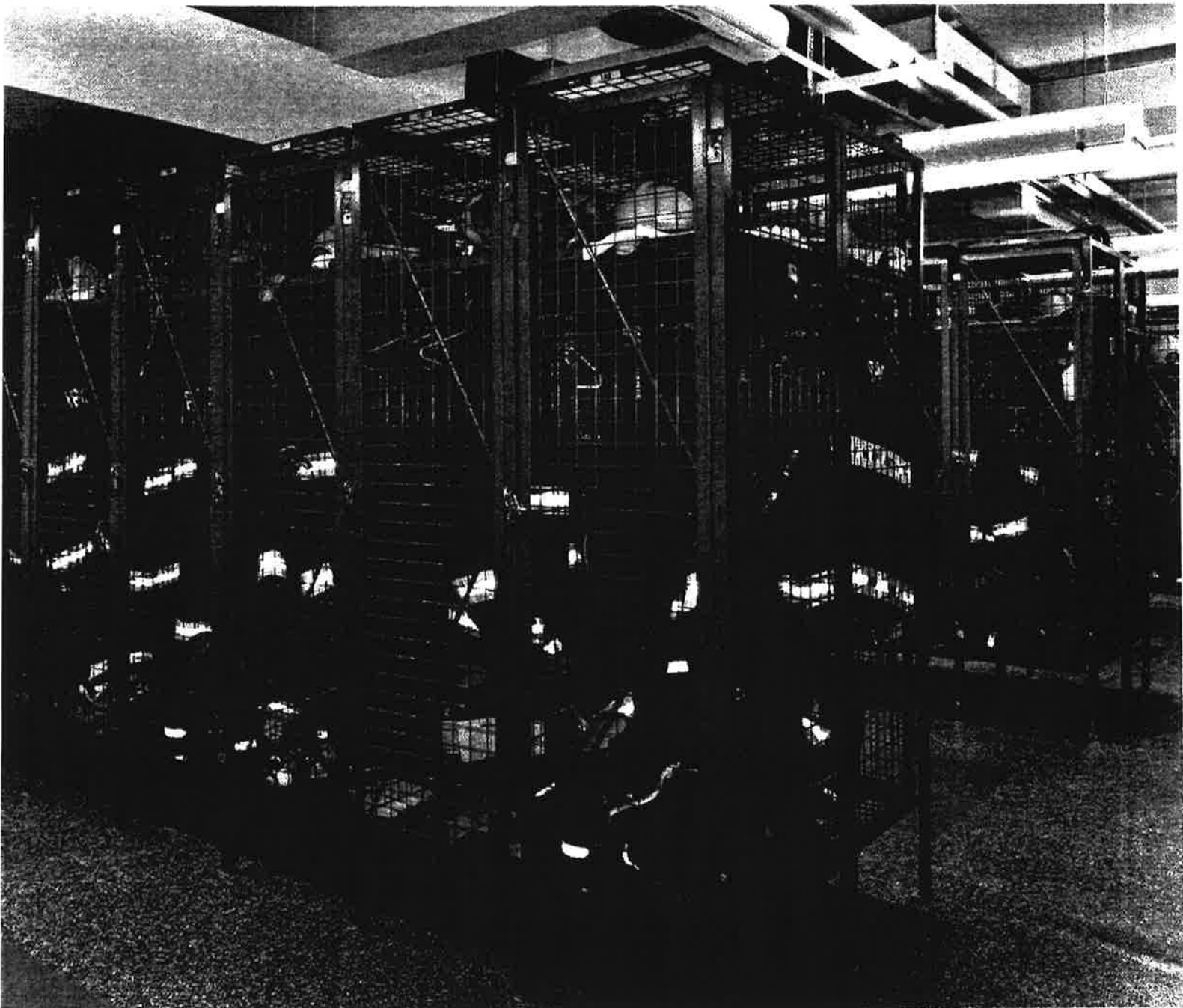
Il relève de la responsabilité du client d'inspecter la marchandise et d'en valider l'état lors de la livraison, et ce, avant la signature des documents de connaissance. Le client se déclare satisfait du matériel livré et de son état par la signature desdits documents. Richard & Cie ne peut nullement être tenu responsable des bris reportés une fois la livraison effectuée et les documents de connaissance signés.

Retour de marchandise:

Richard & Cie se réserve le droit d'autoriser ou de refuser les retours de marchandises. Aucun produit conçu sur mesure pour le client ne pourra être retourné. Le client qui désire effectuer un retour doit obtenir l'autorisation explicite de Richard & Cie et détenir un numéro de retour fourni par Richard & Cie. Dans l'éventualité où un retour est autorisé par Richard & Cie, les frais de transport ainsi que tous autres frais engagés par le retour seront assumés par le client. À la discrétion de Richard & Cie, des frais de reprise de marchandise d'un minimum de 15% du coût des marchandises vendues peuvent s'ajouter. Les marchandises retournées doivent également être dans leur emballage d'origine, être non entamées et être dans un état jugé satisfaisant.

Livraison:

Les livraisons retardées à la demande du client seront assujetties à des frais d'entreposage de même qu'à tous autres frais accessoires occasionnés par le retard.



Casiers d'équipement TA-50

Tout travailleur dévoué doit pouvoir compter sur un casier où son uniforme et son équipement peuvent être gardés en toute sécurité.

Robustes et conçus pour résister aux exigences rigoureuses d'une utilisation quotidienne, les casiers d'équipement de Cogan TA-50 représentent l'unité d'entreposage indiquée pour une utilisation à la caserne de pompiers. Chaque case comprend typiquement une tablette supérieure, une tablette inférieure, de même qu'une tringle et deux crochets pour les manteaux. Les casiers sont offerts dans un éventail de dimensions, avec l'option de portes à simple ou à double battant. Une construction robuste et un enduit de peinture en poudre résistant font des casiers d'équipement TA-50 de Cogan une des solutions de rangement les plus intéressantes dans l'industrie.



Donald Maltais
 1869, Rte 172
 Tadoussac (Qc)
 G0T 2A0
 Tel: 418-633-6096

• Construction
 • Rénovation

groslouploup@hotmail.com

#RBC : 8345-7879-30

SOUSSION

SOUSSION #

63

Client

municipalité de sacré-cœur

caserne des pompier

Adresse:

Ville : SACRE-CŒUR

Téléphone:

Date: 2022 07 11

QTE	Description des travaux	prix
-----	-------------------------	------

	plancher de la caserne 13 x 17 sabler la peinture qui est sur le sol présentement neutraliser le beton appliqué peinture epoxy avec flocon	1 800.00 \$
--	---	-------------

$1800^2 = 3241 \text{ pi}^2$
 $\times 1334 \text{ pi}^2$
 $1800 \text{ pi}^3 =$
 $10865 \text{ suite caserne}$
 1800 uslain
 12665^4

Acceptation par le client	le	1 800.00 \$	1 800.00 \$
Lieux de la signature			
	T.P.S 5%	90.00 \$	
	T.V.Q. 9.5 %	179.55 \$	
GRAND TOTAL DE CETTE SOUSSION INCLUENT LES TAXES		2 069.55 \$	

Pour du travail bien fait

Jonquière, le 07 juillet 2022

Ville de Sacré-Cœur

A l'attention de Monsieur Yves Gauthier

Sujet : Minuterie de Fermeture – Radio Contrôle

Monsieur,

Par la présente, il nous fait plaisir de vous soumettre notre prix afin d'exécuter les travaux suivants :

Minuterie de Fermeture – Radio Contrôle :

- Fournir et installer trois minuterie de fermeture sur vos trois motorisations avec base et matériel nécessaires pour raccordements afin que les portes referment lorsque les cellules photo électrique existantes seront sans obstruction
- Fournir et installer trois jeux radio contrôle à distance pour trois portes différentes comprenant trois receveurs (Ouvrir – Fermer) et trois émetteurs (Ouvrir – Fermer)
- Équipement de levage tel que ciseau lift sera requis et fournis par autres
- Les travaux de minuterie et de radio contrôle devront être faits dans la même mobilisation

Notre prix pour le matériel et la main-d'œuvre est de cinq mille neuf cent quarante-cinq dollars (\$ 5,945.00) plus taxes.

Acceptation de la Soumission

Signature : _____

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gina Côté,
Chargée de Projets.

BORDEREAU DE SOUMISSION

Stationnement caserne incendie

Après avoir examiné l'appel d'offres et nous étant complètement renseignés au sujet des travaux requis par la Municipalité de Sacré-Cœur, nous soussignés, TRANSCIE proposons de fournir les matériaux et exécuter les travaux de terrassement, de pavage au stationnement de la caserne incendie en vertu de l'appel d'offres daté du 28 avril 2022, le tout aux prix et aux conditions suivantes :

	<u>Quantité approximative</u>	<u>Prix unitaire</u>		<u>Total</u>	
Excavation du stationnement	± 350 m ²	22.03	\$/m ²	<u>7 710.50</u>	\$
Fourniture et pose de gravier MG112 (1200 mm)	± 350 m ²	42.71	\$/m ²	<u>14 948.50</u>	\$
Fourniture et pose de gravier MG20 (300 mm)	± 350 m ²	22.51	\$/m ²	<u>7 878.50</u>	\$
Fourniture et pose de terre arable (75 mm)	± 300 m ²	13.03	\$/m ²	<u>3 905.00</u>	\$
Fourniture et pose de tourbe (Gazon cultivé)	± 300 m ²	12.11	\$/m ²	<u>3 633.00</u>	\$

Fourniture et pose de bordure de béton avec scellant et joint d'expansions	± 60 m	<u>123.95</u>	\$/m	<u>7 437.00</u>	\$
Fourniture et pose de béton bitumineux EB-10S	± 350 m²	<u>97.57</u>	\$/m²	<u>34 149.50</u>	\$
		Sous-total :		<u>79 662.00</u>	\$
		T. P.S.		<u>3 983.10</u>	\$
		T.V.Q.		<u>7 946.29</u>	\$
		Total (taxes incluses)		<u>91 591.39</u>	\$

Montant total de la soumission incluant les taxes 91 591.39 \$

Les soumissionnaires feront parvenir leur soumission dans une enveloppe cachetée, portant la mention suivante :

« **SOUMISSION – STATIONNEMENT CASERNE INCENDIE** » à l'adresse suivante :

Monsieur Jeannot Lepage
Directeur général
Municipalité de Sacré-Coeur
88, rue Principale Nord



Caserne de pompiers

5 Exclusions

1. Les services d'ingénierie: (si requis)
 - Civil (Nous faisons la conception du stationnement mais non le devis des matériaux)
 - Structure (Si requis)
 - Électricité et éclairage (Si requis)
 - Mécanique (Si requis).
2. Décorations

6 Documents à nous fournir

1. Topographie du terrain.

7 Honoraires

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| 1. Relevé sur place | 300.00\$ + Taxes |
| 2. Préliminaires 50% | 1 300.00\$ + Taxes |
| 3. Exécution 90% | 1 200.00\$ + Taxes |
| 4. Pour soumission 100% | inclus |
| 5. Document d'appel d'offres | inclus |
| 6. Suivi de chantier | 1 200.00\$ + Taxes |

8 Engagement

1. En acceptant cette offre de service, le client s'engage à:
 - a) : Payer l'architecte à la réception des documents

9 Offre de service:

Notre entreprise d'architecture et d'urbanisme est en mesure de vous aider à la réalisation de ce projet.

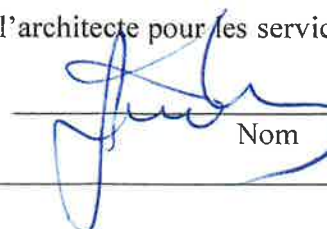
Notre expérience nous permet de vous offrir un service selon vos attentes. Notre expertise saura répondre à vos besoins.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Daniel Pajment
Architecte

10 Acceptation de l'Offre de service:

Nous acceptons la proposition d'honoraires de l'architecte pour les services décrits ci haut.



Nom Signature

Date
page 3



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR
M.R.C. DE LA HAUTE COTE-NORD

Annexe D

1 Renseignements généraux

Nom de l'organisme municipal Municipalité de Sacré-Cœur	Code géographique 95010	Numéro du règlement 609
--	----------------------------	----------------------------

2 Identification de l'emprunt et du service de la dette à la charge de l'organisme municipal

		MONTANT	
Total des dépenses prévues au règlement :		453 571 \$	
À déduire : crédits affectés directement au financement des dépenses			
Subventions confirmées et payées comptant :	+	- \$	
Contributions du fonds général, d'autres fonds et des réserves financières :	+	- \$	
Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés (voir la section 6) :	+	- \$	
Autres / préciser :	+	- \$	
Total :		- - \$	
Emprunt prévu au règlement à approuver par la ministre :		= 453 571 \$	
À déduire : montants à percevoir après l'approbation de la ministre			
Subventions payées comptant et/ou payables sur plusieurs années :	+	- \$	
Autres / préciser :	+	- \$	
Total :		- - \$	
Emprunt à la charge de l'organisme municipal à répartir pour le service de dette ci-dessous :		= 453 571 \$	
Utiliser une ligne par terme prévu au règlement			
Emprunt de : 453 571 \$	Le taux d'intérêt est de : 5.00%	pour une durée de 15 ans	43 698 \$
Emprunt de : - \$	Le taux d'intérêt est de : _____	pour une durée de _____ ans	- \$
Emprunt de : - \$	Le taux d'intérêt est de : _____	pour une durée de _____ ans	- \$
Emprunt de : - \$	Le taux d'intérêt est de : _____	pour une durée de _____ ans	- \$
Total: 453 571 \$	Service de la dette total annuel à répartir à la section 4 :		43 698 \$

3 Répartition du service de la dette entre les contribuables (%)

Ensemble de la municipalité	100.00%	+	Riverains		+	Secteur		=	100.00%
-----------------------------	---------	---	-----------	--	---	---------	--	---	---------

4 Fardeau fiscal annuel du contribuable concerné

A - CHARGE FISCALE LIÉE À L'EMPRUNT POUR LE CONTRIBUABLE MOYEN							
Territoire concerné et mode d'imposition	Répartition à la charge des contribuables (\$)	Assiette totale imposable	Unité moyenne imposable	Charge fiscale du contribuable			
Imposition selon l'évaluation							
Ensemble de la municipalité	43 698 \$	+	135 677 900 \$	x	136 086 \$	=	43.83 \$
Secteur ou riverains		÷		x		=	- \$
Imposition selon la superficie							
Ensemble de la municipalité		÷	(en mètres carrés)	x	(en mètres carrés)	=	- \$
Secteur ou riverains		÷	(en mètres carrés)	x	(en mètres carrés)	=	- \$
Imposition selon l'étendue en front							
Ensemble de la municipalité		÷	(en mètres)	x	(en mètres)	=	- \$
Secteur ou riverains		÷	(en mètres)	x	(en mètres)	=	- \$
Imposition selon une tarification (compensation par unité, compteur, etc.)							

Ensemble de la municipalité + (unité, compteur) x (unité, compteur) = - \$

Secteur ou riverains - \$ + (unité, compteur) x (unité, compteur) = - \$

Total du service de la dette : 43 698 \$ **TOTAL (A)** 43.83 \$

B - FARDEAU FISCAL ACTUEL

Taxe(s) générale(s) sur la valeur foncière: taux 1.43 \$ / 100 \$ X évaluation 136 086.00 \$ = 1 946.03 \$

Tarification : eau 195.00 \$ + égouts 175.00 \$ + ordures 235.00 \$ = 605.00 \$

Autres taxes, préciser : _____

TOTAL (B) 2 551.03 \$

Total du fardeau fiscal : **(A + B)** 2 594.86 \$

5 Disponibilité du fonds général, d'autres fonds et de réserves financières

L'organisme municipal dispose actuellement des crédits pour un montant de _____ \$ provenant du fonds général, de tout autre fonds et de réserves financières pour l'affecter au présent règlement.

6 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés

À compléter si vous utilisez un seul solde disponible de règlements d'emprunt fermés. Si plusieurs soldes disponibles sont utilisés, veuillez compléter l'annexe qui se trouve sur le site du MAMH.

Numéro du règlement dont l'objet est entièrement terminé : _____

Montant de l'emprunt financé :		-	\$
Plus l'appropriation des autres sources de financement :	+	-	\$
Total du financement permanent :		-	\$
Moins les dépenses affectées à ce règlement :	-	-	\$
Solde disponible au règlement considéré :		-	\$
Moins la partie déjà affectée à d'autres fins :	-	-	\$
Moins la partie affectée au présent règlement :	-	-	\$
Solde disponible résiduel :		-	\$

7 Dépenses engagées

En vertu des articles 544.1 de la Loi sur les cités et villes ou 1063.1 du Code municipal du Québec, le renflouement du fonds général pour les dépenses engagées avant l'entrée en vigueur du règlement ne doit pas excéder 5 % des dépenses prévues au règlement. Le taux est de 10 % si le règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter.

En date du 11 juillet 2022, la dépense engagée au règlement no 609 est de 2 315 \$

8 Zone d'intervention spéciale (ZIS)

À la suite des inondations printanières de 2019, le gouvernement du Québec a décrété une ZIS. L'objet prévu au règlement d'emprunt sera-t-il entièrement réalisé à l'extérieur du territoire d'application de la ZIS? Oui Non

Si non, confirmez-vous que les interventions qui seront effectuées à l'intérieur du territoire d'application de la ZIS respecteront les règles particulières prévues par le décret? Oui Non

9 Attestation des renseignements fournis

Je, Jeannot Lepage, Directeur général et greffier-trésorier, certifie que les renseignements fournis dans cette fiche sont exacts.
(fonction)

Date	Numéro de téléphone	Poste	Signature
<u>25-07-2022</u>	<u>418-236-4621</u>	<u>35</u>	

Courriel :

Documents à transmettre, dans la plupart des cas, pour obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt :

- 1) Avis de motion
- 2) Extrait du procès-verbal ou résolution pour le dépôt du projet de règlement
- 3) Copie du projet de règlement déposé incluant ses annexes
- 4) Résolution d'adoption du règlement, le cas échéant
- 5) Copie certifiée conforme du règlement
- 6) Annexes du règlement, dont une estimation de la dépense détaillée, signée et datée conformément au règlement
- 7) Copie du document confirmant le versement d'une subvention, le cas échéant
- 8) Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 9) Certificat de publication de l'avis public
- 10) Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 11) Autres documents pertinents en cas de scrutin référendaire
- 12) Fiche de règlement d'emprunt remplie et signée

Pour expédier les documents :

Utiliser le Système de transmission des actes financiers pour approbation (STAFSA) accessible à partir du Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR)

Pour joindre la Direction de l'information financière et du financement : 418 691-2010